



début de publication: 26 janvier 2024  
fin de publication: 26 avril 2024

**Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics**  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 LUXEMBOURG**

**N/Réf.: 107637**

**V/Réf.: 290294 / 037555 // PG \* DIR - 20231380**

Madame la Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 6 décembre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un hêtre européen (n°384) sur le CR118 sur le territoire de la commune de FISCHBACH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Fischbach, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Olivier Molitor, tél: 621 202 134) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 hêtre pour le 15 avril 2026 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Wilmes', with a stylized flourish at the end.

**Serge Wilmes**  
**Ministre de l'Environnement, du Climat**  
**et de la Biodiversité**

**Copies pour information :**

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de FISCHBACH